



## INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-18

### NOMBRE DE PLACES AU CONCOURS COMMUN EXCEPTIONNEL DE DEUXIÈME ANNÉE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté n°2020-25 du 11 décembre 2020 relatif au règlement du concours commun exceptionnel d'entrée en deuxième année ;

### ARRÊTE

**Article 1er :** Le nombre de places ouvertes à l'examen exceptionnel d'entrée commun en deuxième année du diplôme (session 2021) est de 5 pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

**Article 2 :** Les 5 places sont ouvertes sur le campus de Lyon.

**Article 3 :** La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 15 avril 2021

Le Directeur de l'IEP de Lyon

Renaud PAYRE